



Éditorial

L'année universitaire a débuté à vive allure avec l'adoption par le conseil d'administration des statuts du pôle de recherche et d'enseignement supérieur Cergy-Pontoise Val-d'Oise, l'avancée du dossier IUFM et la publication du rapport du comité national d'évaluation. Les membres du conseil d'administration l'ont rappelé en séance : les statuts adoptés sont le reflet de l'avancée de notre projet de collaboration et doivent être actés dans une perspective évolutive. Ce qui est important, c'est que nos différents partenaires sont désormais mûrs pour se rassembler autour d'une ambition, initiée il y a plusieurs années par la création de la conférence des directeurs d'établissements d'enseignement supérieur de Cergy-Pontoise.

L'enjeu est immense : associer les collectivités et les entreprises dans un pôle territorial d'aujourd'hui 20 000 étudiants. Et demain ? Tout incontestable dans cette aventure, l'intégration de l'Institut universitaire de formation des maîtres de Versailles qui permettra à l'UCP d'être en première ligne pour relever le défi de la formation des maîtres.

Je suis convaincu que le consensus qui se dégage autour de ce rattachement, et également de la création d'un pôle territorial, est le fruit de notre capacité à créer et animer des réseaux, dans le respect des différences. Ces deux atouts stratégiques aideront l'université à relever le défi identifié par les experts du comité national d'évaluation dans leur rapport publié ce mois-ci, celui de l'attractivité de l'établissement. Ce rapport, disponible sur les sites Internet du CNE et de l'UCP, est l'objet de ce numéro que je vous invite à découvrir.

Thierry Coulhon,
président de l'université de Cergy-Pontoise

CNE : 5 DOSSIER

UNE EXPERTISE STRUCTURANTE

Quinze ans après la création de l'établissement, le comité national d'évaluation publie son deuxième rapport d'évaluation de l'université de Cergy-Pontoise. 70 pages d'analyse des atouts et des marges de progression de l'établissement qui constituent la feuille de route des années à venir.

CNE : UNE EXPERTISE STRUCTURANTE

Le comité national d'évaluation a pour mission d'évaluer l'ensemble des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel : universités, écoles et grands établissements relevant de la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Autorité administrative indépendante, il examine et évalue les activités exercées dans les domaines correspondants aux missions du service public de l'enseignement supérieur : la formation initiale et continue ; la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats ; la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ; la coopération internationale. Les analyses font l'objet d'un rapport publié et adressé au ministre. La démarche d'évaluation comporte deux étapes : l'analyse par les experts du rapport d'auto-évaluation interne et le choix des thèmes de l'évaluation externe, qui permet d'aborder des problématiques particulières à chacun des établissements.

Quelques chiffres

- 9 experts
- 18 mois d'expertise
- 100 personnes auditées
- 70 pages de rapport

Après analyse du rapport interne remis par l'université de Cergy-Pontoise en mai 2005, les experts ont retenus cinq domaines d'évaluation : le gouvernement, l'offre de formation, la politique de recherche, l'ouverture internationale et la vie étudiante. Le rapport final du CNE vient d'être publié ; il est également accessible en ligne sur <http://www.cne-evaluation.fr/>.

Dix ans après son premier verdict, le comité national d'évaluation publie sa deuxième évaluation de l'UCP. « Forte de ses acquis, l'université doit se donner les moyens de devenir la pièce maîtresse d'un puissant pôle de recherche et d'enseignement supérieur au nord-ouest francilien, attractif, compétitif et en harmonie avec les ambitions des collectivités locales » concluent les experts du CNE. « Nous arrivons au terme d'une année de réflexion et d'échanges, qui a donné lieu à une auto-évaluation, puis à l'évaluation par les experts. Je me félicite de la participation de l'ensemble de la communauté et souhaite que les recommandations émises constituent notre feuille de route pour les années à venir » ajoute Thierry Coulhon, président de l'UCP.



Évaluation du CNE : des réussites inconnues et des recommandations

En 1996, le CNE concluait son premier rapport d'évaluation de l'UCP en formulant cinq recommandations :

- la nécessité de donner une structuration plus forte à l'établissement, compte tenu de sa croissance ;
- la nécessité de s'investir dans le développement des filières professionnalisées afin d'atteindre l'équilibre recherché avec les filières classiques existantes ;
- la nécessité de renforcer sa politique de recherche ;
- l'obligation d'accomplir de grands progrès dans la gestion des ressources humaines et l'organisation interne des services ;
- la nécessité de mettre les étudiants au centre de ses préoccupations, en sachant innover pour mieux les informer, mieux les orienter, suivre leur cursus et leur insertion professionnelle.

Dix ans après, les experts dressent un bilan très positif des transformations profondes réalisées. « Forte de ses acquis, l'UCP doit se donner les moyens de devenir la pièce maîtresse d'un puissant pôle de recherche et d'enseignement supérieur au nord-ouest francilien, attractif, compétitif », ainsi débutent les recommandations du comité national d'évaluation. Pour ce faire, les experts préconisent d'asseoir l'attractivité de l'université, notamment en évitant une déperdition de ses étudiants, particulièrement à l'entrée en master 1.

Cela implique :

- de rendre plus lisible, dans le cadre du LMD, l'adossement de la formation à la recherche ;
- de compléter sa démarche de professionnalisation en développant la formation continue ;
- d'afficher ses stratégies de recherche pour les années à venir, et principalement au regard de la formation doctorale. À cet égard, le rapport précise que l'université aurait tout intérêt à regrouper ses axes de recherche sur des thématiques plus restreintes et à dynamiser les écoles doctorales.

Par ailleurs, l'UCP doit accroître par elle-même ses ressources, en confortant ses relations avec l'environnement économique et tout particulièrement les PME et PMI. Elle doit également diversifier les sources de financement des doctorants, mieux s'insérer dans les programmes européens, se donner des moyens propres pour compléter les dotations de l'État en matière de maintenance immobilière. De plus, l'UCP devra poursuivre ses efforts en vue de l'amélioration de ses outils de communication à l'international.

- En outre, l'université gagnerait à s'engager :
- dans une révision des statuts afin de les adapter à la réalité qui est la sienne aujourd'hui ;
 - dans la simplification des circuits administratifs entre le centre et les composantes tout en poursuivant le processus de plus grande responsabilisation des UFR ;



LIONEL PAGÈS

– dans le développement d'outils de pilotage coordonnés.

Enfin, les experts attirent l'attention de la tutelle sur les problèmes de maintenance rencontrés par l'université, et celle des collectivités locales sur les conditions de la vie étudiante : logement, restauration et desserte des différents sites.

Le chemin déjà parcouru depuis sa création et les réussites incontestables qu'il convient de mettre à l'actif de l'établissement rendent le

à toute démarche de professionnalisation – ou encore la révision du positionnement de l'IPAG. Le CNE incite surtout l'université à se poser la question de son attractivité, à tout mettre en œuvre pour éviter une déperdition de ses étudiants, particulièrement à l'entrée en master 1. À cet égard, le CNE recommande à l'UCP de rendre plus lisible l'adossement de la formation à la recherche, en mettant notamment en avant les thèmes d'excellence des laboratoires, en tant qu'éléments structurants des masters.

L'évaluation de la recherche

La création ex nihilo d'une activité de recherche à l'UCP et la structuration qui s'est opérée au cours des dernières années peut être considérée comme une réussite, avec des "niches" d'excellence, notamment en mathématiques, en physique et en économie. Les experts saluent, à cet égard, le rôle très actif du conseil scientifique. Mais, selon eux, des marges de progrès subsistent. Il est nécessaire de resserrer le nombre de thèmes de recherche, de donner une vie scientifique plus intense aux écoles doctorales, ce qui permettrait, notamment, d'élever le nombre de thèses et d'impliquer plus largement les organismes de recherche.

Par ailleurs, les écoles doctorales doivent enregistrer de meilleures performances en ce qui concerne l'insertion professionnelle des docteurs, tout spécialement dans le secteur privé. ➤

testables, ations structurantes

CNE confiant dans la capacité de l'université de Cergy-Pontoise à relever les nouveaux défis auxquels elle se trouve aujourd'hui confrontée.

L'évaluation des formations

Le comité souligne plusieurs aspects positifs à l'actif de la politique de formation et d'accompagnement pédagogique de l'université. C'est le cas, tout d'abord, de l'engagement de la communauté universitaire dans la mise en place du LMD, qui a permis d'offrir aux étudiants des parcours de formation cohérents. Il souligne également l'attention constante portée par l'université à l'égard de la professionnalisation.

Par ailleurs, les résultats aux concours de l'enseignement – bien qu'inégaux suivant les disciplines – sont dans l'ensemble de bon niveau et tant les ressources documentaires que les travaux de l'observatoire de la vie étudiante (OVE) ou la création du centre inter-UFR d'enseignement des langues (CIEL) constituent des atouts pour une meilleure réussite et insertion professionnelle. Enfin, en termes d'amélioration de la vie étudiante, les experts retiennent en particulier la nouvelle Maison de l'étudiant ainsi que les actions entreprises en faveur de l'accueil des étudiants handicapés.

Cependant, le rapport recommande la mise en place de mesures d'accompagnement pédagogique prévues par les textes, le développement de la formation continue – corollaire indispensable

10 recommandations des experts

- Adosser la formation à la recherche autour de thèmes d'excellence scientifique.
- Développer la formation continue et l'apprentissage.
- Regrouper les axes de recherche autour de thématiques plus restreintes.
- Dynamiser les écoles doctorales.
- Diversifier et accroître les ressources.
- Améliorer les outils de communication à l'international.
- Adapter les statuts à la réalité d'aujourd'hui.
- Simplifier les circuits administratifs entre le centre et les composantes.
- Poursuivre le processus de plus grande responsabilisation des UFR.
- Développer des outils de pilotage coordonnés.

Réponse du président : morceaux choisis



LIONEL PAGÈS

- « Le rapport établi par le CNE est encourageant, et il identifie un défi majeur, celui de l'attractivité. Avec ce rapport, qui combine les avantages d'un regard externe et d'une auto-évaluation qui a mobilisé tout l'établissement, l'université dispose en même temps d'une feuille de route méthodologique. Je reprends à mon compte, avec l'équipe qui m'entoure, les grandes tâches que le CNE nous assigne. Quelques dossiers me paraissent prioritaires :
- mise en œuvre du LMD dans toutes ses dimensions : directeurs d'études, UE libres, enseignements transversaux de langues et d'informatique ;
 - mise en place de filières transversales fédérant des éléments déjà existants : pôle collectivités territoriales, filière communication, filière logistique, institut d'études européennes ;
 - soutien aux formations professionnelles, en particulier aux formations d'ingénieurs ;
 - attention portée au parcours, puis au devenir professionnel de tous les étudiants, en particulier par le renforcement de l'OVE. Je noterai ici l'expérience modèle que me paraît constituer le site Internet appelé Réseau universitaire et professionnel de l'UCP¹, qui permet de construire de façon dynamique dans le même temps, et un annuaire des diplômés, et une véritable relation avec les employeurs potentiels ;
 - constitution d'un service réunissant développement de la recherche, études doctorales et valorisation, à la hauteur de nos ambitions et dans le prolongement de nos premières réalisations dans ces secteurs ;

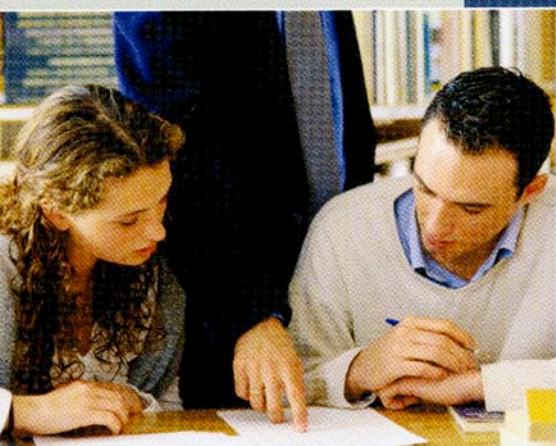
¹ <http://reseau.u-cergy.fr>

— amélioration de la vie étudiante sur tous les sites et dans toutes ses dimensions : restauration, logement, santé, culture, sport, mais aussi ouverture sur l'international.

Je terminerai en évoquant les trois chantiers majeurs pour notre établissement :

- la construction d'un PRES cergy-pontain avec l'ESSEC, l'ENSAE, l'IPSL et les autres écoles d'enseignement supérieur publiques et privées du site d'une part, les collectivités locales et les entreprises d'autre part ;
- le projet d'Institut d'études avancées, qui aura vocation à accueillir pour de longues périodes des chercheurs de très haut niveau et de toutes disciplines, et à leur donner les moyens de mener leur recherche dans les meilleures conditions, tout en bénéficiant de l'exceptionnel potentiel régional ;
- et enfin, l'intégration de l'UFR de l'académie de Versailles à l'UCP est une hypothèse sérieusement envisagée. La réussite de cette intégration, au bénéfice de tous, est aussi un défi dont nous ne sous-estimons pas la difficulté.

Le CNE et ses experts ont rempli leur mission. Après nous avoir ausculté avec bienveillance mais sans complaisance, ils nous expriment leur confiance. Ce faisant, ils nous mettent au pied du mur, les yeux bien ouverts. Le reste, c'est-à-dire l'avenir, est de notre responsabilité. »



► En outre, l'université se trouve confrontée à un environnement régional très concurrentiel. Nul doute qu'un des enjeux majeurs est celui de la connexion entre recherche, formation et besoins socio-économiques du Val-d'Oise. Le défi qui se pose à l'UCP aujourd'hui est de savoir quelle stratégie elle souhaite mettre en œuvre pour demain sachant que, là encore, comme pour la formation, la question de l'attractivité de Paris-centre, notamment sur les effectifs des écoles doctorales, revêt une acuité particulière.

Le gouvernement de l'université

Les experts soulignent le chemin parcouru par l'UCP depuis sa création et donnent acte aux différentes équipes présidentielles d'avoir su promouvoir une véritable politique d'établissement. Ils considèrent que certaines mesures amélioreraient encore la qualité du fonctionnement de l'université. Ainsi, il serait opportun d'envisager une révision des statuts de façon à les adapter à la réalité du fonctionnement de l'établissement et, en particulier, de positionner le comité de direction de préférence au niveau du comité des directeurs de composante. De même, la composition statutaire des conseils prévus par la loi gagnerait à être revue afin de correspondre à la réalité de l'évolution de l'établissement depuis 1996.

Au regard du management, le CNE recommande à l'UCP d'avancer résolument dans l'élaboration de tableaux de bord et d'exploiter davantage les possibilités des nombreux outils déjà existants. Il conviendra, à cet égard, de s'assurer de la cohérence des tableaux de bord avec les exigences de la démarche contractuelle et de la LOLF.

Il serait également souhaitable de simplifier les circuits administratifs entre le centre et les composantes, de mieux associer ces dernières aux prises de décision et à leur mise en œuvre et de poursuivre le processus de plus grande responsabilisation des UFR sans pour autant porter atteinte à l'efficacité du pilotage de l'établissement.

Par ailleurs, l'UCP devra veiller à associer une juste allocation des moyens aux UFR à la mise en place d'une mutualisation élargie avec, le



cas échéant, des redéploiements, sans pour autant gêner l'essor de la recherche. Elle

devra aussi dégager des marges propres par un développement de ses ressources externes et élaborer un plan de financement concernant son patrimoine immobilier.

Enfin, en termes de réflexion prospective et stratégique pour l'établissement, le CNE souhaite que l'UCP reste attentive à la valeur ajoutée apportée par le conseil d'orientation tout en veillant au partage des rôles entre cette instance et le conseil d'administration.

L'université dans son environnement

Pour le CNE, l'ancrage de l'UCP dans le tissu local est indéniable. Il constitue une véritable réussite et s'inscrit dans un concept de "profitabilité réciproque" pour la communauté universitaire, d'une part, et la cité au sens large, d'autre part.

Le CNE encourage néanmoins l'université à mener une politique plus active et efficace en direction des PME/PMI du Val-d'Oise (formation, recherche, appui technologique) et à faire en sorte qu'un partenariat fort et diversifié puisse s'établir avec l'école de gestion voisine qu'est l'ESSEC.

Par ailleurs, on constate de réelles avancées dans le domaine des activités internationales. Cependant, le CNE recommande à l'université d'inciter certaines composantes à améliorer leurs performances en matière de départs et d'arrivées d'étudiants en mobilité et à réduire le déséquilibre entre les départs d'étudiants de l'UCP et les arrivées d'étudiants étrangers gérés par le service des relations internationales. De plus, il conviendra de veiller à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de l'ensemble des étudiants étrangers, au-delà de ceux qui relèvent de conventions ou d'échanges. À cet égard, des rapprochements avec le Crous et les collectivités locales sont à encourager pour améliorer, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, les possibilités de logement des étudiants en mobilité internationale. Enfin, l'UCP gagnerait à faire profiter l'ensemble de l'établissement des relations individuelles qui sont nouées dans le cadre de la recherche.